

Passeport Carte nationale d'identité

- Uniquement sur rendez-vous -



DÉMARCHE

1. Connectez-vous sur **ants.gouv.fr** (*mon espace*) et remplissez votre pré-demande de passeport et/ou de CNI
2. Prenez rendez-vous avec le service Accueil État-civil au **04 75 72 74 00**
3. Présentez-vous au rendez-vous avec le récépissé (ou le n° de demande) + l'ensemble des pièces justificatives demandées



Présence indispensable de l'intéressé(e)

Pour un mineur : présence indispensable du mineur au dépôt du dossier et de son représentant légal (avec pièce d'identité et livret de famille)

Date RDV : _____

Heure : _____

Pièces à fournir le jour du RDV

- 1 photo d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois) pour une première demande de titre, ou lors d'une perte ou d'un vol.
À demander dans la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance dans une commune connectée à COMEDEC, à vérifier sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Carte d'identité en cours de validité ou périmée (- de 5 ans)
- Justificatif de domicile **ORIGINAL** à votre nom
Si hébergé par un tiers : attestation d'hébergement manuscrite avec la mention « depuis le... » datée et signée par l'hébergeant + quittance de loyer de moins de 1 an + pièce d'identité de l'hébergeant
- Déclaration de perte (remplir le CERFA 14011*01)
- Déclaration de vol (originale établie auprès des autorités de police ou de gendarmerie)
- Passeport électronique ou biométrique en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- Ancien passeport
- Timbre fiscal
 - 17 € / passeport pour mineur de moins de 15 ans
 - 42 € / passeport pour mineur de 15 ans et +
 - 86 € / passeport pour majeur
 - 25 € / carte d'identité perdue ou volée

Pièces supplémentaires pour les mineurs

- Livret de famille
- Pièce d'identité du représentant légal
- En cas de divorce : jugement définitif et complet précisant l'exercice de l'autorité parentale
- En cas de garde alternée : document précisant la garde de l'enfant + justificatif de domicile des deux parents + pièce d'identité des deux parents



Photo d'identité

Photo couleur, **moins de 6 mois**, de face, tête nue, format 35 mm X 45 mm.

Le fond doit être uni, de couleur clair mais pas blanc. Photo nette, de bonne qualité, sans pliure, sans trace, sans ombre sur le visage, sans bijoux, sans lunettes. L'expression doit être neutre (sans sourire et la bouche fermée).



Justificatif de domicile

Sont **uniquement acceptés** : facture EDF, téléphone, eau, quittance d'assurance d'habitation de moins de 1 an ou échéancier en cours de validité, dernier avis d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncière (tirage internet possible). **ATTENTION** : l'adresse de consommation doit être identique à l'adresse de facturation.



Timbre fiscal

Timbres fiscaux dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou à défaut en bureau de tabac (version dématérialisée)

Cas particuliers

- Changement d'état-civil (mariage, divorce, veuvage) : acte de mariage (- de 3 mois), de décès, jugement de divorce, autorisation écrite de l'ex-époux (pour conservation du nom d'usage)
- CNI 10+5 : justificatif de voyage en Europe (réservation ou billet de transport)
- Justificatif de nationalité française : original du certificat de nationalité, décret de naturalisation